

des prestations. Par exemple, ceux qui ne peuvent compter pour leur subsistance que sur des emplois à temps partiel, devraient voir leurs prestations calculées sur la base du total des heures travaillées au cours d'une saison qui seraient réparties sur les dix semaines de travail nécessaires pour se qualifier. Une telle formule repondrait mieux à la réalité de l'industrie des pêches.

L'intention gouvernementale d'augmenter les ressources allouées à la formation de la main-d'oeuvre reçoit aussi notre appui. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette orientation, seulement le gouvernement nous a habitué dans le passé à une certaine discordance entre son discours et ses actions en matière de formation. Les fonds que le gouvernement alloue à la formation diminuent constamment depuis 1985. De plus, le gouvernement tend avec la nouvelle loi de laisser aux employeurs définir les besoins en matière de formation. Nous nous opposons à une telle pratique, nous croyons que les employés et non les employeurs sont les mieux qualifiés pour décider de leur avenir. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de rendre disponible les fonds nécessaires pour offrir un programme de formation qui réponde réellement au besoin des travailleurs. Pour appuyer les efforts de formation des travailleurs, nous demandons que les travailleurs qui participent à un programme de formation reconnu, y compris dans les institutions publiques (universités et collèges) soient éligibles à recevoir des prestations de d'Assurance-Chômage.

Finalement, notre syndicat tient à signifier son appui aux réformes gouvernementales en matière de prestations de maternité, de prestations parentales, ect. Ces réformes demandées depuis longtemps par les travailleurs du Canada, reflètent l'évolution social de notre pays.

Nous devons toutefois condamner le cynisme du gouvernement qui paye les améliorations au Régime avec les sommes économisées sur les prestations payées. Ceci revient à faire payer aux chômeurs pour le coût de ces programmes. Il nous apparaît donc évident que la réforme proposée a comme but principal de réduire le coût du régime pour le gouvernement et que son adoption irait à l'encontre des intérêts des travailleurs.

Nous ne pouvons accorder notre appui à une réforme qui aurait pour effet de réduire l'accessibilité et la qualité du Régime d'Assurance-Chômage. Nous demandons au gouvernement d'éliminer de sa réforme toutes propositions allant dans le sens d'une réduction de service. Nous lui demandons aussi de tenir compte des besoins spécifiques des travailleurs de l'industrie des pêches.

---